

Questions orales

M. Epp: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Est-ce qu'une fois connue la nature exacte du projet de rapatriement après le 2 octobre, le gouvernement britannique a fait savoir de façon officielle et en termes précis au gouvernement canadien qu'il s'engageait à faire adopter le projet de rapatriement par le Parlement de Westminster?

M. Trudeau: Non, madame le Président. Les entretiens que nous avons eus avec les Britanniques—non pas moi mais le ministre de l'Environnement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui se sont rendus en Grande-Bretagne au début de l'automne—nous ont appris que l'inclusion de la charte compliquerait les choses, comme nous le constatons.

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AU SUJET D'UNE SÉRIE DE PROPOSITIONS POUR LE PEUPLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, lorsqu'on a demandé au premier ministre aujourd'hui et lors de sa conférence de presse du 22 janvier à quelle date précise il avait informé le gouvernement britannique de l'intention du Canada d'ajouter une charte des droits, il a répondu qu'il avait eu en juin dernier des conversations de caractère général à propos des propositions pour le peuple. Lors de cette conférence de presse du 22 janvier, il a dit que madame Thatcher avait été informée en termes généraux du fait que le gouvernement envisageait d'inclure une série de propositions pour le peuple. Il importe au plus haut point que la Chambre sache exactement ce que le gouvernement de la Grande Bretagne savait au moment où il a accordé son consentement. Quand le gouvernement de la Grande-Bretagne a-t-il été avisé pour la première fois, en termes précis, de la volonté du gouvernement du Canada d'assortir une charte des droits au projet de rapatriement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le premier ministre britannique a été mis au courant du fait que nous étudions une série de propositions pour le peuple, la péréquation, la question des ressources sous-marines et la revendication qu'a présentée une province afin que son droit à l'autodétermination soit inscrit dans la constitution. Je ne peux pas dire au très honorable chef de l'opposition que j'ai décrit en détail chacun des nombreux points qui ont été étudiés au cours de l'été. Je l'ai informée de l'ordre du jour, des discussions qui avaient eu lieu au début de juin et qui portaient sur toutes ces grandes questions.

Le premier ministre britannique n'a pas demandé de précisions ni de détails. Elle a décidé que si le Parlement du Canada présentait une adresse à Sa Majesté, le Parlement britannique n'aurait d'autre choix que de la considérer comme une mesure gouvernementale et l'adopter. Cette décision a été prise en toute connaissance de cause car à maintes reprises, on avait demandé aux gouvernements britanniques, y compris le gouvernement précédent de M. Callaghan, quelle serait leur position s'ils recevaient la résolution du Parlement canadien. Je n'ai pas cherché à justifier auprès du premier ministre britannique l'une ou l'autre de ces mesures. Je viens de dire que ce sont les mesures que nous étudions et que j'essayerais de les

justifier devant le Parlement du Canada et non pas devant le Parlement ni le gouvernement britanniques.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre compte depuis longtemps, c'est certain, sur le fait que le gouvernement britannique a promis, d'après lui, d'adopter une mesure constitutionnelle proposée par le Parlement du Canada. Nous devons savoir si le gouvernement britannique était parfaitement au courant du contenu de la mesure dont parle le premier ministre lorsqu'il a pris cet engagement. Le premier ministre a maintenant l'air de dire qu'il n'est pas certain qu'au mois de juin, M^{me} Thatcher savait, en prenant un engagement quel qu'il soit, que la résolution comprendrait une charte des droits et que bien des provinces s'y opposeraient. Le premier ministre pourrait-il nous dire quel jour au juste le gouvernement britannique a été informé du contenu exact de la mesure qu'on lui demandait d'approuver?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ignore à quelle date le premier ministre de Grande-Bretagne a examiné en détail le contenu du projet, mais je puis dire au député que je l'en ai mise au courant à la fin de juin dernier lorsque nous avons eu un entretien à Downing Street. Le chef de l'opposition ne devrait pas dire que ma réponse antérieure laissait planer beaucoup de doute à ce sujet. Je lui ai alors clairement dit que nous allions proposer ce projet avec, nous l'espérons, le consentement des provinces, mais le but de cette discussion était justement de lui signaler que nous nous ne pourrions peut-être pas du consentement des provinces, et je l'ai bien précisé. Le chef de l'opposition ne devrait pas déformer mes paroles et me faire dire le contraire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, loin de moi l'idée de déformer les paroles ou l'intention du premier ministre. Est-ce que j'interprète correctement les paroles du premier ministre en disant que le premier ministre Thatcher savait en juin que le gouvernement du Canada avait l'intention d'inclure une charte des droits dans son projet constitutionnel?

M. Trudeau: Eh bien, madame le Président, à moins qu'elle n'ait pas écouté ce que j'ai dit ou qu'elle n'ait pas appris de ses collaborateurs ce que tous les Canadiens et les dix premiers ministres provinciaux savaient déjà, parce que cela avait été rendu public au Canada, la réponse à cette question est: oui, elle le savait.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

CHRYSLER CANADA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRODUCTION AU CANADA D'UNE «VOITURE MONDIALE»

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances; elle a trait à l'avenir de Chrysler. Le ministre des Finances est sûrement au courant du vote par lequel les travailleurs canadiens se sont prononcés sur le projet d'aide proposé par les États-Unis. Le ministre m'accordera, j'imagine, que ce vote prouve que les travailleurs canadiens se préoccupent énormément de l'avenir de Chrysler et des moyens que prend le gouvernement pour protéger leurs emplois.